

Citoyen du monde à Montrouge

numéro 62 Février 2009

Protectionnisme ?

Le plan de relance **américain** prévoyait de protéger les sidérurgistes nationaux contre les importations d'acier étranger : l'Union européenne crie au protectionnisme, le président Obama revient sur cette clause.

« UK jobs for British Workers » (des emplois **britanniques** pour des travailleurs britanniques), avait promis le Premier Ministre Gordon Brown. Des grèves sauvages se sont multipliées, sur plus d'une douzaine de sites énergétiques britanniques, pour protester contre l'emploi de main d'œuvre étrangère. Le mouvement est parti de la raffinerie de Total, à Lindsey, alors que le groupe français venait d'annoncer qu'une société italienne serait chargée d'un projet d'extension du site, qu'une centaine d'ouvriers italiens et portugais étaient déjà sur place, et devaient être prochainement rejoints par 300 autres.

Total ne fait rien d'illégal : une directive européenne de 1996 autorise les entreprises étrangères à faire venir leurs employés, à condition qu'elles respectent le droit du travail local (salaire minimum, ...) et qu'il s'agisse d'une mission temporaire. Rien ne les oblige, comme le réclament les syndicats, à leur offrir les mêmes conditions de travail qu'aux Britanniques...

Gordon Brown, à Davos, a milité contre le protectionnisme.

Tout comme le premier ministre **chinois**, Wen Jiabao, ou le premier ministre **russe** Vladimir Poutine, qui a rappelé les engagements pris contre le protectionnisme par les responsables des vingt plus grandes économies mondiales.

Nicolas Sarkozy dénonce la délocalisation en Tchéquie d'une partie de la production des constructeurs automobiles **français** : le gouvernement tchèque accuse en retour le président français de protectionnisme. Les autorités européennes se proposent d'examiner à la loupe le plan d'aide français aux constructeurs automobiles.

Pensez-y toujours, mais n'en parlez jamais. Pratiquez-le mais ne l'avouez pas. Telle semble être désormais l'attitude de nos dirigeants. D'autant que « les opinions publiques sont manifestement tentées par le protectionnisme », comme l'observait Frédéric Lemaître, rédacteur en chef du *Monde* (3 février).

Les dégâts d'un libre-échange sans frein sont en effet criants. Abandon par les pays du tiers-monde des cultures vivrières, ce qui entraîne régulièrement des famines. Déforestations massives. Bien souvent, pillage des ressources du sous-sol, sans bénéfice pour les populations locales. Et, dans nos pays développés, désindustrialisation, perte de savoir faire, désertification de régions entières, chômage de masse et en particulier des jeunes...

La doctrine économique vante le libre-échange... mais **garde-t-elle sa pertinence lorsque les écarts de niveaux de vie sont colossaux**, de surcroît avec des géants comme l'Inde ou la Chine ? N'aurait-il finalement pas été préférable de mettre en place dans l'Union européenne des mécanismes favorisant l'harmonisation sociale et fiscale en même temps qu'on y accueillait les pays d'Europe centrale ? Au lieu de cela, on a verrouillé toute possibilité d'harmonisation, encourageant ainsi un dumping fiscal et social mortifère. ...

Emmanuel Todd (« *Après la démocratie* ») n'a pas tort de remarquer que **l'adhésion au dogme libre-échangiste recoupe l'intérêt personnel**. Et que, peu à peu, le mouvement de contestation de ce dogme gagne les divers échelons de la hiérarchie sociale.

Le décollage économique de l'Angleterre a été permis par la protection de l'industrie naissante ; le développement du Japon, de la Chine, de la Corée, n'ont pu commencer qu'avec un certain protectionnisme au départ. Les Etats-Unis ont toujours pratiqué eux aussi un certain protectionnisme, tout en s'en défendant...

Tout est question de mesure, de concertation, de négociation, de morale. Autant le dogme libre-échangiste sans frein conduit à des situations insupportables, autant le repli autarcique sur ses frontières serait catastrophique (il suffit pour s'en convaincre d'évoquer l'Albanie, jusqu'à sa récente révolution).

« L'histoire nous enseigne que la remise en cause des accords commerciaux provoque plus de dégâts que les maux qu'elle prétend soigner, parce que chaque pays se voit infliger par les autres ce qu'il leur a infligé », observe Daniel Cohen (*Le Monde*, 7 février). Mais il ajoute qu'« il faut des normes pour tous et des exceptions pour les pays défavorisés. Les questions **environnementales** doivent être liées aux questions commerciales. Il est nécessaire de débattre des moyens de protéger les pays qui veulent lutter contre le réchauffement climatique et qui risquent d'être handicapés par cet effort face à des pays moins précautionneux. Même chose dans le domaine **social** : il convient de protéger les pays qui appliquent les règles édictées par le Bureau international du travail pour les travailleurs contre ceux qui ne les respectent pas ».

La crise doit être l'occasion de repenser le système économique, pour remettre l'économie à sa juste place, au service de l'homme. De tous les hommes.

Bonnes nouvelles

Abandon de la voiture. Selon les chiffres de la SNCF, la fréquentation des trains express régionaux est en hausse rapide : + 60% en dix ans en moyenne, jusqu'à 10% par an en certaines régions. Fort intéressants, les résultats d'une enquête sur les nouveaux utilisateurs : ce sont presque toujours d'anciens automobilistes. Sur 100 anciens automobilistes, 34 ont abandonné la voiture pour gagner du temps, 31 pour faire des économies, 23 pour diminuer le stress, 23 pour cause de difficulté de stationnement. Cette évolution n'a pas été anticipée par nos politiques et les lignes sont de plus en plus saturées... alors que l'on continue à construire des autoroutes pour de moins en moins de véhicules ! (*Silence, février 2009*).

Réchauffement climatique

Sécheresse historique en Australie, sécheresse d'une intensité inédite depuis 50 ans en Chine, sécheresse séculaire en Argentine, inondations au Maroc, tempêtes en France... « Tous les éléments scientifiques dont nous disposons jusqu'à présent montrent que nous pouvons nous attendre à des conditions météorologiques extrêmes dans les années à venir » (Mark Adams, spécialiste des incendies de l'université de Sidney). (*Le Monde, 11 février*).

Europe : il faut réformer les institutions européennes, c'est urgent.

Les plans de sauvetage des banques sinistrées par la crise puis les plans de relance des économies en début de récession ont amené les gouvernements à décider de dépenser des montants faramineux. Il en est résulté une hausse spectaculaire des déficits publics, entraînant un accroissement considérable des émissions de la dette publique. Cet endettement public est venu s'ajouter à la dette, et souvent au surendettement, des ménages. A tel point que les gouvernements commencent à avoir des difficultés à se financer.

Il y a une solution : **financer une partie des déficits publics par la création monétaire des banques centrales.** [*On relira à ce propos avec intérêt l'ouvrage « la dette publique, une affaire rentable », ou à défaut mes notes de lecture sur ce livre. JPA*].

Les Etats-Unis ont déjà décidé d'utiliser ce levier : la Fed (banque centrale) a accepté de monétiser une partie de la dette du Trésor pour financer le gigantesque plan de relance de la nouvelle administration. L'avantage de cette solution est clair : permettre un endettement public sans intérêt, et accroître d'autant la marge de manœuvre du gouvernement. Mais il y a un risque : celui d'un dérapage inflationniste si l'émission monétaire est excessive et mal contrôlée. **Les pays européens ne sont malheureusement pas en mesure de mettre en œuvre une telle politique car le traité de Maastricht interdit tout financement monétaire des Etats de la zone euro par la BCE.**

La conséquence, si les règles interdisant le financement monétaire des Etats sont maintenues, c'est que les pays de la zone euro soient astreints à des politiques publiques insuffisamment ambitieuses, ce qui entraînerait baisse de l'activité et de l'emploi, baisse des prix, hausse des taux d'intérêt, donc hausse de la charge de la dette... Le coût social serait évidemment très élevé.

Alors même que **des politiques d'investissement public massif seraient nécessaires pour transformer en profondeur le système de production, de transport et d'habitat** afin d'atteindre les objectifs environnementaux ambitieux qui s'imposent face à la crise écologique.

La crise a déjà permis de faire sauter le verrou du pacte de stabilité et de croissance qui limitait les déficits publics à 3 % et les dettes publiques à 60 % du PIB dans les pays de l'Union européenne [*montrant au passage que les traités de Maastricht ou de Lisbonne ne sont que des chiffons de papier. JPA*]. **Il faut désormais faire sauter le deuxième verrou du financement monétaire des déficits publics**, et remettre en cause le statut de la Banque centrale européenne et de l'euro pour mettre ceux-ci au service d'une politique européenne ambitieuse. (*Dominique Plihon, Politis, 29 janvier*).

France

Le partage capital/travail : une analyse de Denis Clerc

Denis Clerc, dans la revue *L'Economie politique* (n°41, janvier 2009), se livre à une analyse approfondie du partage de la richesse en France entre capital et travail, depuis 1970. A l'issue de raisonnements très savants, il arrive à la conclusion que « le partage salaire/capital apparaît relativement stable au cours du temps » (mise à part la période 1974-1986), et donc qu'il est difficile de soutenir, comme Michel Husson, qu'il existerait « une baisse tendancielle de la part salariale ».

La « part des salaires dans la valeur ajoutée nette (au coût des facteurs) des sociétés non financières » aurait fluctué entre 79 et 85 % entre 1960 et 1974, aurait connu une « bosse » au dessus de 85 % (avec une pointe à 89 %) entre 1974 et 1986, et serait à peu près stabilisée au voisinage de 79 % depuis 1986.

Cependant, après avoir procédé à une analyse comparative des différents pays d'Europe, Denis Clerc arrive à la conclusion que « la compression de la part des salaires est une tendance dominante » (ajoutant que la France, l'Espagne et l'Italie semblent faire exception).

Si les salariés ont, aujourd'hui, en France, le sentiment d'être les victimes d'une répartition à leurs yeux de plus en plus inégalitaire, il faut sans doute l'attribuer à la montée des cotisations sociales, CSG et CRDS incluses, sur les salaires bruts (le ratio salaires nets/salaires bruts a régulièrement diminué, de 83 % en 1990 à 78,7 % en 2007) ; à la modération des augmentations de salaires consenties en contrepartie des 35 heures (qui ont permis d'embaucher 300 000 salariés supplémentaires) ; et à la précarisation du travail (emplois temporaires, temps partiel subi, périodes de chômage, ...).

Analyse de la période 1974-1986. Depuis le milieu des années 1960, les gains de productivité des entreprises n'ont cessé de ralentir, tandis que leur masse salariale poursuivait sur sa lancée. Les firmes ont tenté de répercuter sur leurs clients les hausses de leurs coûts de production. D'où la spirale de l'inflation, de plus en plus élevée, les salaires étant indexés. La croissance économique connaissant un fort ralentissement à partir de 1974, les entreprises se sont endettées. La dégradation inquiétante des comptes extérieurs a contraint le nouveau gouvernement à un « plan de rigueur », suivi de la désindexation des salaires sur les prix (à partir de 1984).

Pendant cette période 1974-1986, le revenu disponible net des entreprises (ce dont disposent les entreprises une fois qu'elles ont remplacé le capital fixe ou usé dont elles se servaient) était alors négatif, elles ne parvenaient même plus à amortir leurs équipements. On pourrait qualifier cette période de « bulle salariale ». Les versements nets de dividendes aux actionnaires ont alors été réduites à peu de choses.

Il ne serait donc pas raisonnable, dit Denis Clerc, de prendre comme référence cette période, car, durant les années 1980 à 1984, l'ensemble des sociétés non financières a perdu de l'argent, leurs charges ayant excédé leurs produits. Il s'agit là d'une situation qui ne peut se perpétuer, sous peine de voir le tissu économique s'effriter et disparaître en grande partie.

La bulle actionnariale d'aujourd'hui. Mais le revenu disponible net des entreprises est redevenu négatif depuis 2004, pour atteindre -25 milliards d'euros en 2007. Pourquoi ? A cause des dividendes nets versés : « 77 milliards d'euros en 2007, 8 % de la valeur ajoutée brute, un record depuis que nous disposons d'une Comptabilité nationale. En d'autres termes, pour payer les dividendes exigés ou promis à leurs actionnaires, les sociétés non financières dans leur ensemble sont contraintes de s'endetter, car elles ne disposent pas de suffisamment de fonds propres issus de leur activité. A la bulle salariale des années 1980 a succédé la bulle actionnariale des années 2000. »

« Nombre d'entreprises ont alors dû céder aux mirages de l'« effet de levier ». Cet « effet de levier » a engendré une économie d'endettement que la crise actuelle met à mal.

Avant d'exploser, la bulle actionnariale avait formidablement enrichi une petite caste d'actionnaires et de dirigeants qui, en menant une existence bling-bling, clinquante, ont fait miroiter un mode de vie qui a exacerbé le sentiment de manque et la frustration de nombreux salariés.

L'économie a –aussi- besoin d'une régulation morale pour tourner rond. »

« Puisque des capitaux publics ont été accordés aux banques en France, je souhaite que dès les prochains jours il soit demandé à celles-ci de cesser toute relation avec les paradis fiscaux » (*Laurent Fabius, Le Monde, 10 février*).

Gérard Filoche, Inspecteur du travail mis en examen dans l'exercice de ses missions !

Tous les syndicats de l'inspection du travail en sont d'accord :

- la justice est extrêmement laxiste en matière de droit du travail,
- les employeurs qui ne respectent pas le code du travail restent largement impunis.

Trois procès-verbaux sur quatre de l'inspection du travail sont classés sans suite par le Parquet.

Patrons impunis, inspecteurs du travail poursuivis : paradoxalement, ces trois dernières années, ce sont des contrôleurs et inspecteurs du travail qui se sont vus mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions alors que Laurence Parisot a affirmé que «la liberté de penser s'arrête là où commence le Code du travail»
Le dernier en date, c'est Gérard Filoche.

L'inspecteur du travail est mis en examen pour un prétendu « chantage » vis-à-vis d'un patron qui refusait la réintégration dans son poste antérieur d'une salariée de retour de congé maternité et qui a demandé trois fois de suite, à l'égard de cette employée, déléguée syndicale, une autorisation de licenciement.

Si c'est du « chantage » que de menacer dans ce cas un employeur d'un PV, alors toute l'inspection du travail fait du « chantage » sans le savoir !

Comment alors que le Parquet débordé, manque de moyens au point de classer la majorité des PV de l'inspection du travail, choisit-il de donner suite à une plainte patronale prétendant de façon invraisemblable que Gérard Filoche fasse « entrave à un Comité d'Entreprise » ?

Nous tenons, en de telles circonstances, à exprimer notre totale solidarité avec Gérard Filoche.

Signez la pétition, sur le site <http://www.solidarite-filoche.fr>

comme des milliers de salariés de tous horizons, des syndicalistes, élus du personnel, conseillers prud'hommes, Inspecteurs et Contrôleurs du travail, Médecins du travail ;

7 syndicats de l'inspection du travail (CGT, CFDT, FO, SNU, SUD, UNSA, CFTC) qui soutiennent et appellent à ce que Gérard Filoche dispose de la «protection fonctionnelle» accordée de droit pour tous les fonctionnaires... et refusée, implicitement, jusqu'à présent, par le DGT Jean-Denis Combexelle ;

deux anciens ministres du travail et un ancien Premier ministre : Martine Aubry, Jean Auroux, Laurent Fabius ;

six anciens ministres ;

toute la gauche politique, syndicale, associative est aussi représentée (déjà plus de 30 000 signataires).

Tous les syndicalistes sont conduits, à un moment ou à un autre, à discuter et à intervenir auprès des inspecteurs du travail pour défendre leur point de vue. Il est le premier et souvent le seul interlocuteur à qui l'on s'adresse pour faire respecter le code du travail et le droit des salariés.

Dans nos mandats de délégués ou de CHSCT, avoir quelqu'un d'indépendant pour dire le droit et intervenir pour le faire respecter auprès des employeurs, est particulièrement nécessaire dans une période où les directions se croient tout permis et où les droits sont tous les jours rognés.

Attaquer en justice un inspecteur du travail par un employeur, comme aujourd'hui Gérard FILOCHE, est un message inquiétant pour tous les salariés. Il manque déjà beaucoup d'inspecteurs et de contrôleurs du travail. Si les directions d'entreprise veulent faire taire ceux qui appliquent leur mission, c'est un signe grave d'empiètement des droits des salariés et des inspecteurs du travail.

Gérard Filoche doit avoir le soutien de tous les syndicalistes. *Raymond VACHERON, syndicaliste Haute Loire*

Guadeloupe, le témoignage d'un lecteur de CMM (A. R.)

Je viens de passer 15 jours en Guadeloupe chez des parents. Mon séjour a correspondu avec le mouvement de grève générale qui se poursuit encore. Tu ne peux imaginer, on ne peut pas imaginer en métropole, ce qui se passe là-bas. La Guadeloupe a été fait département français pour retirer l'île (comme d'autres DOM) de la liste des pays, mise en place par l'ONU, appelés à être décolonisés à terme. C'est ce que la France essaie de faire aujourd'hui avec Mayotte, qui s'est séparée des Comores. Ce faisant, les quelques familles qui détenaient le pouvoir économique, qui possédaient le foncier et qui avait la haute main sur toute l'économie de l'île, sont restées : **descendants des esclavagistes dits "békés", les "métro" (politains) des grands groupes qui monopolisent la distribution, l'import-export, l'agroalimentaire, l'énergie, le raffinage et l'approvisionnement des stations service, etc.** Comme **les représentants de l'Etat sur place sont aussi des Blancs**, la revendication sous-jacente à celle de l'amélioration des conditions de vie, des salaires, etc. est une plus grande (à défaut de totale) présence des Guadeloupéens à des postes de responsabilité et d'autonomie et comme disait un porte-parole des grévistes : " que les responsables Guadeloupéens ne se limitent pas à gérer la misère".

Nous avons vécu, avec un étonnement et un plaisir certains, les 3 réunions qui ont précédé les événements aboutissant à la venue d'Yves Jégo. Toutes les trois se tenaient dans une grande salle d'un centre commercial (le World Trade Center !) de Pointe-à-Pitre. Les 2 petits côtés du rectangle formé par la table étaient occupés, face-à-face, par le Préfet et ses troupes et par les élus (maires, conseillers généraux du département de la Guadeloupe et régionaux de la Région Antilles-Guyane). Présidait cette réunion de premier contact entre les protagonistes : le président de l'association des maires, assisté des présidents des conseils général et régional; certains des présents étaient aussi députés ou sénateurs presque tous guadeloupéens. Sur les grands côtés du rectangle, face à face, les représentants du collectif revendicatif (syndicats et associations diverses) et le corps des socio-professionnels dirigés par le représentant local du MEDEF, la présidente de la CCI, des patrons, etc.

Le débat a été, pour des métropolitains comme nous ignorants comme une majorité de Français du contexte local, hallucinant et impossible à imaginer en France. Et le tout diffusé en direct et en totalité à la télé par une chaîne locale (canal 10). Imagine : de 16h à minuit le premier jour ! Préfet et patrons en ont entendu des vertes et des pas mûres sur les combines, arrangements, tricheries, profits, etc. Et le préfet, inexistant, maltraité, etc. , le pauvre, il ne pouvait rien sinon promettre de transmettre et de donner une réponse mercredi 28 janvier, soit le surlendemain de cette première réunion.

Le lendemain, rebelote pour définir la "méthode" de travail des négociateurs. Le collectif s'est positionné " Faites comme bon vous semble, rencontrez qui vous voudrez, vous avez notre cahier de revendications, nous attendons vos réponses très rapidement ". Le mouvement de grève est allé croissant et la pénurie d'essence de pair.

Le 3ème jour le préfet a donné lecture d'un communiqué du gouvernement annonçant que la méthode choisie n'était pas la bonne et que, dans ces conditions, l'Etat représenté par le préfet, n'avait plus rien à y faire. Les revendications allaient être étudiées par des experts du gouvernement et surtout hors les caméras. La promesse donnée pour les réponses était renvoyée à mars. Après les protestations violentes du collectif et d'un maire (qui avait demandé la parole avant la lecture faite par le préfet, lequel a dû rester et écouter une nouvelle salve de critiques).

Il n'y a plus eu de réunions mais des conférences de presse, notamment quelques jours après, des élus maires et conseillers, lesquels s'étaient réunis entre eux pour trouver des réponses aux revendications pour les parties les concernant et avec les moyens dont ils pouvaient disposer, ce qui représentait tout de même 40 M€. Les patrons de leur côté aboutissaient à un constat de rejet tant que l'Etat ne leur consentait pas l'équivalent du chiffrage des revendications les concernant, en baisses de charge et autres suppressions de taxes.

Nous avons senti alors les médias de la métropole bouger et commencer à s'intéresser au sujet. Notamment par la réponse apportée par Michèle Alliot-Marie à une question d'un député, ancien ministre des DOM-TOM. Cette réponse était une somme de contrevérités dites avec un aplomb étonnant. **Tout spectateur de ce qui venait de se produire en Guadeloupe était sidéré de l'ignorance et le mépris dans lesquels l'Etat français tenait le territoire.** Et c'était bien ce mépris qui perdurait depuis les années 60 puis 80 au cours desquelles des mouvements violents et réprimés s'étaient produits en Guadeloupe.

Le retour d'Yves Jégo et de ses médiateurs ne va rien arranger, je le crains.

Grenelle 1, vote en 1ère lecture au Sénat : un bilan amer sur transports et bâtiments

Sur les questions climat/énergie, le texte issu du vote au Sénat ne progresse pas (sur les bâtiments) et surtout ressort très affaibli (sur les transports). **Le rabetage des engagements du Grenelle de l'environnement continue.**

Retour en grâce inacceptable de la route

Les sénateurs ont adopté un amendement qui dispose que « les grands itinéraires autoroutiers largement engagés seront menés à bonne fin dans les meilleurs délais » ce qui est un non sens absolu et contredit l'esprit et les engagements du Grenelle. Alors que les parties prenantes travaillent actuellement sur les critères de choix d'infrastructures à retenir dans le cadre du futur schéma national des infrastructures de transport, il est impensable que toute une série de projets autoroutiers échappent à la règle de l'évaluation.

En outre, inscrire dans une loi de protection de l'environnement, la réalisation d'un rapport sur les enjeux et les impacts relatifs à l'autorisation de circulation des poids lourds de 44 tonnes constitue un signal très négatif. Cette disposition, si elle devait aboutir, serait totalement contraire à une rupture dans la politique des transports en faveur d'un report modal de la route vers les modes plus respectueux de l'environnement (rail et voies d'eau). D'autre part, elle porterait sérieusement atteinte au réseau routier par dégradation conséquente (usure des chaussées et des ouvrages d'art) et renverrait des charges supplémentaires sur les collectivités locales.

Stagnation molle sur les bâtiments

Concernant les bâtiments neufs, le pire a été évité. Suite à l'alerte lancée par les associations du Réseau Action Climat et à l'intervention du Ministre d'État, Jean Louis Borloo, les manœuvres du sénateur UMP Dominique Braye ont échoué. Suivant les conseils des partisans du chauffage électrique, ce dernier souhaitait introduire des amendements affaiblissant le seuil de consommation d'énergie primaire de 50 kWh/m²/an concernant les cinq usages réglementés pour toutes les constructions neuves à partir de 2012 (2010 s'il s'agit de bâtiments publics). Sur ce point, une extrême vigilance doit cependant être maintenue.

Par ailleurs, énorme désillusion sur l'article 5 et la rénovation des bâtiments anciens, un sujet pourtant majeur du Grenelle de l'environnement. Même si l'objectif énoncé dans le préambule de « 38% au moins d'économie d'énergie dans le parc de bâtiments existants d'ici à 2020 » constitue un point de passage obligé cohérent avec l'objectif du facteur 4, cela exige de rénover les logements de manière ambitieuse (80 kWh d'énergie primaire/m²/an) dès maintenant. Or le texte de loi ne fixe pas d'objectif de performance des logements rénovés et, pire, propose un objectif médiocre pour les logements sociaux (150 kWh d'énergie primaire/m²/an). Rénover à ce niveau aurait pour conséquence de rendre impossible l'atteinte des objectifs environnementaux et ferait des foyers modestes les victimes de ce manque d'ambition. Les associations du RAC-F affirment à nouveau qu'abaisser le seuil à 80 kWh/m²/an est techniquement possible, économiquement rentable et socialement indispensable afin notamment d'enrayer la précarité énergétique.

Communiqué de presse Réseau Action Climat, Amis de la Terre, CLER, FNAUT, Greenpeace et WWF, Montreuil, le 10 février 2009

Etes-vous fichés ? Plus de 34 millions de personnes dans le plus gros fichier de police, le Système de traitement des infractions constatées (STIC) ! La Commission nationale de l'Informatique et des Libertés –CNIL) estime, après enquête, que seulement 17 % des fiches des personnes mises en cause sont exactes. Danger pour les libertés. Et le STIC est aussi consulté pour le recrutement, l'agrément ou l'habilitation des personnes travaillant dans le domaine de la sécurité. Un million d'emplois sont concernés. Le STIC sert aussi pour les demandes de séjour, ou l'acquisition de la nationalité française. (*Le Monde, 20 janvier*).

Montrouge. Une obstination qui coûte cher aux Montrougiens.

4,8 millions d'euros, c'est la somme que les Montrougiens devront rembourser au Conseil Général avant l'été 2009 !

La ville de Montrouge avait emprunté, en 1990, au Conseil Général des Hauts-de-Seine afin d'acquérir des terrains pour y construire des logements. Devenu maire en 1994, Jean-Loup Metton refuse de régler les intérêts. En 2002, la dette s'élève à 2 millions d'euros. Des procédures coûteuses pour les contribuables sont engagées devant les tribunaux.

En 2008, le Maire doit reconnaître que son obstination a mené à une impasse. La Ville signe, enfin, un protocole d'accord avec le Conseil Général. Malheureusement, le montant des intérêts a augmenté entre temps. L'accord prévoit donc que la ville remboursera 4,8 millions d'euros d'ici au mois de juin 2009.

... et d'autres gaspillages. Par ailleurs, la commune a lancé un projet de Centre culturel et des congrès, qui coûtera (estimation de départ, qui risque fort d'être dépassée) la bagatelle de 30 millions d'euros. Sans qu'on sache trop ce qu'on y fera. La piscine est fermée depuis quatre ans (alors qu'initialement elle devait seulement être fermée deux fois pendant six mois pour travaux) ; plus de 9 millions d'euros ont été engloutis dans ce projet. Un parking de 91 places a été acheté en 2003... mais aucune voiture ne peut y entrer !

(source : tract du Parti socialiste, section de Montrouge, <http://psmontrouge.free.fr>)

ATTAC 92 a le plaisir de vous inviter à une réunion publique, gratuite et conviviale, le jeudi 5 mars, à 20h30, à la Maison des Associations, 105, avenue Aristide Briand, à Montrouge (salle de réunion 15), sur le thème de « l'école », avec Pierre Fouilhoux (ATTAC)..

Courrier des lecteurs

FH : juste cette coquille relevée : "grâce au soutien du RACF ", à remplacer par "grâce au soutien du RESF". [*merci de me signaler cette coquille, que le RESF m'excuse*]

Merci pour ton relais sur MontBouge. Mais pourquoi tu ne crées pas un blog ou site éditorial (il doit bien avoir des personnes intéressés à Montrouge) pour t'aider : ça te faciliterait grandement la tâche et permettrait de générer d'autres contributions... [*avis aux amateurs : s'il y a des volontaires, à Montrouge ou ailleurs, je ne refuserais pas ... JPA*].

NP : Cher citoyen, c'est toujours avec un réel plaisir que je lis vos articles. Je vous dis tout simplement merci. Espérant pouvoir être un jour en mesure de participer à une de vos réunions, recevez mes sincères amitiés. Une ancienne Montrougiennne.

GB : Réchauffement climatique : seuls Les Verts et Europe Ecologie font des propositions sérieuses.

AC : Bonne Année à toi aussi ! L'effondrement du libéralisme change la donne ! Ah l'escroquerie Madoff , quel bonheur ...!

YM : Bonjour, Mais si il faut positiver... Bonne année à toi ... ! A un de ces jours j'espère !

CC : Bonjour, ah oui ça se réchauffe??? Z'avez vu l'hiver qu'on se tape et des "morts de froid" à Nice??? Et si Allègre ne faisait que répercuter ce qu'il y a de sérieux au sein de la communauté scientifique (lui qui la connaît bien) qui est beaucoup plus large que la seule communauté des modélisateurs du climat qui sont des communicants hors pair! On n'obtient pas un prix Nobel comme ça, en claquant des doigts! Comme me l'a fait remarquer un collègue (oui, il faut dire que j'ai une expérience de plusieurs décennies en paléoclimatologie), un physicien devrait être fier de recevoir un prix Nobel de physique, mais de la Paix??? Je dis qu'il faut protéger la planète mais pas sous de faux prétextes. Je n'oublie pas que les enfants ont peur du loup et pas des pédérastes. Si mon mail n'est pas clair, je peux répondre au téléphone, mais pas écrire un livre, il y en a déjà et même des sites internet.

Merci de votre attention et tous mes voeux pour une meilleure année!

DC : Merci pour tous ces numéros de CMM et félicitation pour votre investissement.

Sur le site <http://pagesperso-orange.fr/citoyens-a-montrouge> on peut lire notamment d'anciens numéros de cette lettre « Citoyen du monde à Montrouge », et des notes de lecture, ...). Si vous souhaitez que cette lettre mensuelle soit adressée à d'autres personnes de votre connaissance, indiquez leur adresse électronique à jean-paul.alletru@wanadoo.fr. N'hésitez pas à la rediffuser. Si vous souhaitez ne plus la recevoir, ou si vous voulez faire part de réactions, commentaires, informations, faites le savoir par un message à cette même adresse.